



Identification

Identifiant	11SIS03897
Nom usuel	HUNTSMAN SAS
Adresse	Usine de la Plaine
Lieu-dit	La Plaine
Département	AUDE - 11
Commune principale	QUILLAN - 11304
Caractéristiques du SIS	Au 21/07/2015

Description du site :

Le site est dans la zone industrielle "Quillan Plaine" sur la rive droite de l'Aude, sans habitations à proximité immédiate, mais des habitations du hameau du Brézilhou se situent en bordure de l'autre rive en aval immédiat du site.

L'activité industrielle a débuté sur ce site en 1963. Plusieurs activités industrielles se sont succédées sur le site, dont celle relative à la fabrication des produits intermédiaires pour l'obtention de matières plastiques à l'origine d'une pollution des sols et des eaux souterraines par le trichloréthylène.

Depuis 2005, la Mairie de Quillan est propriétaire de la parcelle n°12 - section AV située en zone UE du PLU approuvé le 19 juillet 2006.

Description qualitative :

Dans le cadre de la cessation d'activité, un arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2004, pris sur proposition de l'inspection des installations classées, a imposé à l'exploitant (HUNTSMAN) la réalisation d'une ESR (évaluation simplifiée des risques).

Un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2004, a imposé à l'exploitant (HUNTSMAN) la réalisation d'une EDR (évaluation détaillée des risques).

Ces actions ont conduit l'exploitant à engager des travaux d'excavation des principales sources de pollution identifiées.

Une présentation des travaux de dépollution, les résultats de la surveillance des eaux souterraines et les résultats des évaluations de risques sanitaires ont été présentés en CODERST du 27 juin 2008. Ces études montrent l'absence de risque pour les futurs usagers de la zone industrielle et pour les riverains du hameau du Brézilhou.

Au regard de la surveillance disponible sur la période 2004-2009 et des études disponibles, il ressort que les usages des eaux superficielles et souterraines sont compatibles avec la qualité de l'eau au droit et à l'aval du site, y compris pour les captages d'eau potable présents sur les communes situées en aval du site.

Conformément à l'article R512-39-3 du Code de l'environnement, l'exploitant, la Sté HUNTSMAN, a déposé un mémoire relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique destinées notamment à restreindre l'usage des sols et des eaux souterraines.

Les servitudes retenues ont fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° 2011272-0012 du 05 octobre 2011, publié le 21 janvier 2014 au fichier immobilier – Service de la Publicité Foncière. Ces servitudes pérennisent des restrictions d'usage des sols et des eaux souterraines et imposent des analyses préalables avant toute réutilisation de l'eau de la nappe au droit et à l'aval de l'ancien site industriel.

Les piézomètres qui ont servi à la surveillance de la qualité des eaux souterraines de 2004 à 2013 ont été comblés en aout 2014 par le cabinet d'étude ICC Environnement.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0017	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0017

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 633918.0 , 6200907.0 (Lambert 93)

Superficie totale 23915 m²

Perimètre total 1052 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
QUILLAN	AV	12	22/11/-0001

Documents

Cartographie

